

# DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE

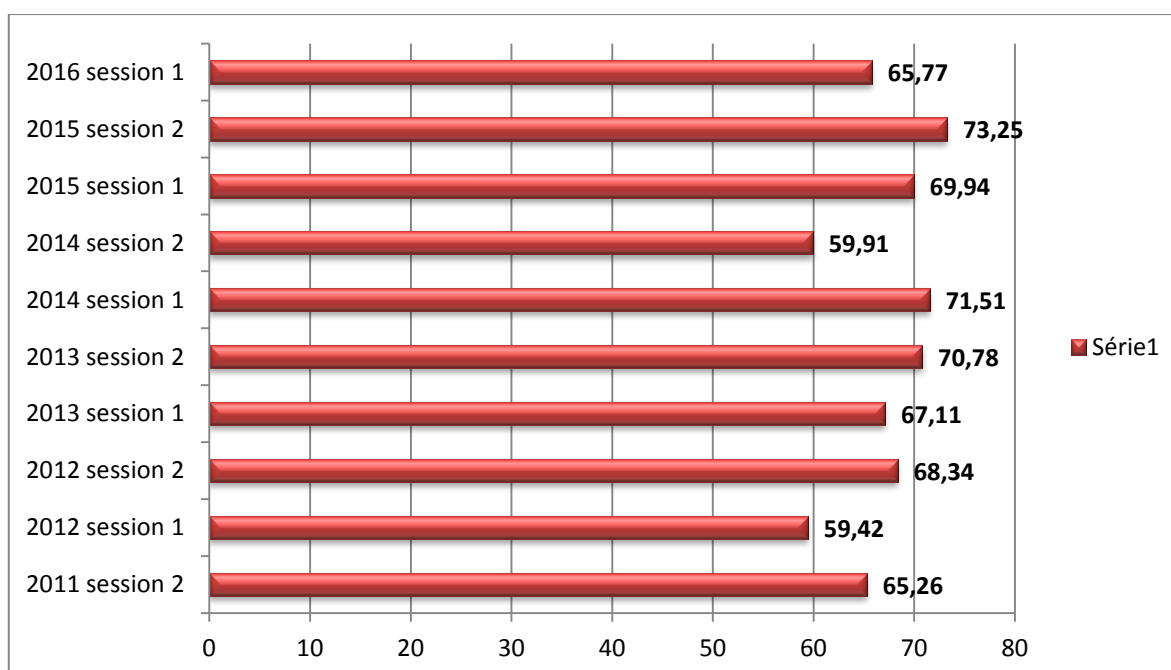
## RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY SUR LA SESSION DE MAI 2016

Le jury du diplôme d'expertise comptable s'est réuni le jeudi 23 juin 2016 à 14h, à la Maison des Examens (SIEC) à Arcueil afin de délibérer sur les résultats de la session de mai 2016. L'examen des résultats appelle de manière très classique, des observations générales sur la session qui vient de se terminer (I) mais aussi quelques commentaires spécifiques pour chacune des trois épreuves (II). Quelques informations d'ordre général seront rappelées en guise de conclusion.

### I – Remarques générales sur les résultats de la session

1395 candidats étaient inscrits à la session de mai 2016 parmi lesquels 666 étaient diplômables, soit un peu moins de 48 % des inscrits, ce qui constitue une proportion légèrement supérieure à la moyenne habituellement observée (entre 43% et 45%).

Sur ces 666 candidats, 438 obtiennent le diplôme d'expertise comptable à l'issue des délibérations, soit un taux de réussite de 65,77 % en retrait par rapport aux sessions précédentes. Si on excepte la session de novembre 2015 qui avait enregistré un taux record (73,25 %), le taux de réussite est habituellement dans une fourchette oscillant entre 67 et 71 %. Sur ces 438 diplômés, on enregistre 56.6 % de diplômés et 43.4 % de diplômées, le taux de réussite des candidates étant légèrement supérieur à celui des candidats.



Un seul diplômé enregistre une moyenne générale supérieure à 15/20 et un cinquième des candidats obtiennent leur diplôme sans bénéficier de notes reportables.

La répartition des moyennes générales obtenues se présente de la manière suivante :

Moyenne générale DEC	[10 ; 11[	[11 ; 12[	[12 ; 13[	[13 ; 14 [	[14 ; 15[	[15 ; 20]
<b>Mai 2016</b>	26.5 %	31.9 %	25.6 %	12.3 %	3.4 %	0.2 %
<i>Novembre 2015</i>	26.1 %	31.2 %	24.7 %	14 %	3.2 %	0.8%
<i>Mai 2015</i>	35.2 %	34.8 %	19 %	10.1%	0.7 %	0.2 %
<i>Rappel nov. 2014</i>	28 %	32.3 %	26.8 %	9.9 %	2.8 %	0.2 %
<i>Rappel Mai 2014</i>	32.1 %	28.7 %	24.5 %	10.2 %	3.6%	0.8 %

Tableau 2 : répartition des moyennes générales des diplômés

On constate une répartition des moyennes très comparable à celle de la session précédente.

Sur les 666 candidats diplomables, 192 (29 %) sont éliminés. Il s'agit très majoritairement de candidats éliminés à l'épreuve du mémoire, 33 candidats étant éliminés en raison de l'épreuve d'audit et 1 éliminé en déontologie. 14 candidats (toujours parmi les diplomables) ont une note éliminatoire dans deux épreuves sur trois...

42 % des diplômés sont issus de la région Paris-Ile de France, viennent ensuite Rhône-Alpes (8%), PACA (5,7 %), Bretagne (5.7 %) et Aquitaine (5,3 %) .

Les diplômés ont entre 26 ans et 59 ans. La répartition par année de naissance est la suivante :

<i>Année de naissance</i>	<i>% des diplômés</i>	<i>Année de naissance</i>	<i>% des diplômés</i>
<b>&lt; 1970</b>	4.6	<b>1984</b>	9.8
<b>De 1970 à 1974</b>	8.4	<b>1985</b>	10.7
<b>De 1975 à 1979</b>	12.1	<b>1986</b>	9.4
<b>1980</b>	3.9	<b>1987</b>	6.9
<b>1981</b>	5.5	<b>1988</b>	5.7
<b>1982</b>	9.4	<b>1989</b>	3.2
<b>1983</b>	10	<b>1990</b>	0.4

## II – Les remarques spécifiques à chacune des épreuves

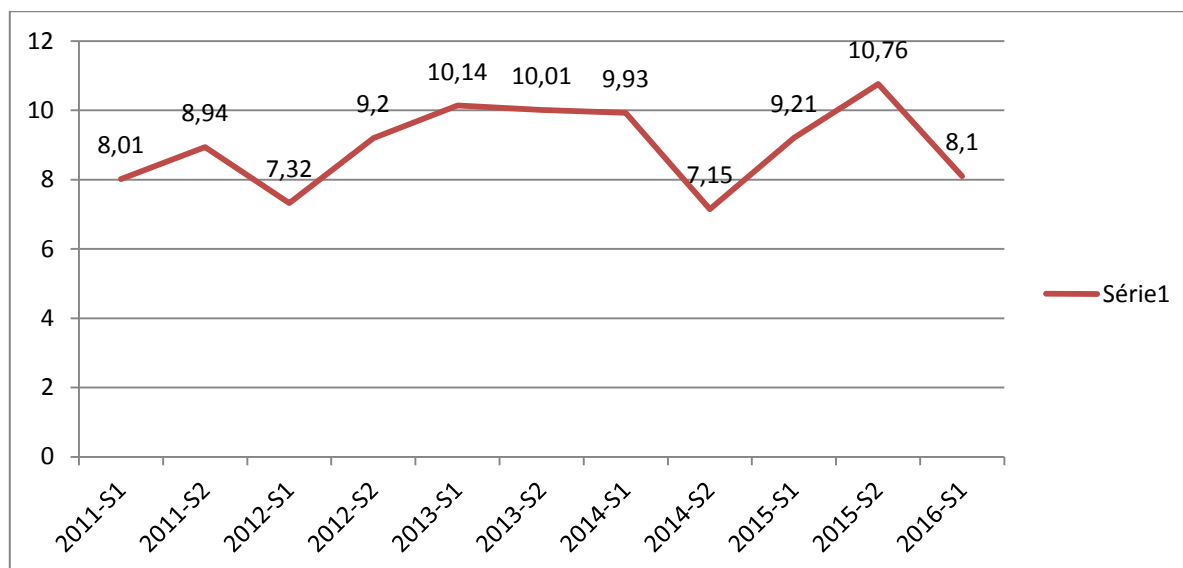
On se limitera selon la tradition à formuler quelques observations sur l'épreuve écrite de déontologie et de réglementation professionnelle, puis sur l'épreuve de révision légale et contractuelle et enfin sur l'épreuve de soutenance.

- *L'épreuve de déontologie et réglementation professionnelle*

L'épreuve écrite de déontologie et réglementation professionnelle se présentait sous la forme de QRC (Questions à Réponses courtes), épreuve qui comportait selon le schéma habituel une moitié de questions portant sur l'expertise comptable et une moitié de questions portant sur le commissariat aux comptes. 658 candidats ont composé dans cette épreuve et 490, soit 74.5 % des présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10. La moyenne de l'épreuve est de 11.28 sur 20, ce qui est dans la moyenne de l'épreuve quand elle se présente sous forme de QRC. Le nombre de notes moyennes à cette épreuve est relativement important ce qui va conduire un certain nombre de candidats à devoir s'interroger sur l'opportunité de reporter un 10 ou un 11 sur 20 en déontologie.

- *L'épreuve de révision légale et contractuelle*

874 candidats se sont présentés à l'épreuve de révision légale et contractuelle. Le nombre est plus faible car le taux de réussite à la session de novembre 2015 avait été relativement important pour cette épreuve, Il faut rappeler que sur 2014 et 2015, le nombre de candidats avait augmenté régulièrement pour atteindre 1471 à la session de novembre 2015. Sur la session de mai 2016, seuls 22.3 % des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10. A l'autre extrémité, 14.4 % des candidats ont une note éliminatoire avec quelques notes extrêmement faibles. La moyenne de l'épreuve est à 8.10, ce qui se situe dans la fourchette basse pour cette épreuve.



L'épreuve se présentait sous forme de quatre dossiers indépendants avec une répartition assez équilibrée entre les questions portant sur l'audit et les questions touchant à l'expertise-comptable. Les correcteurs considèrent que cette épreuve fait l'objet de la part de certains candidats d'une préparation insuffisante pour ne pas dire inexistante avec une tendance à recopier sur la copie des extraits trouvés dans la documentation ayant vraisemblablement, dans l'esprit du candidat, un rapport avec la question posée mais sans véritable adaptation au

contexte et sans réponse précise à la question posée. Enfin, certaines erreurs sont jugées un peu inquiétantes ; par exemple, dans le dossier sur la transmission d'entreprise, un certain nombre de candidats valident sans réserve le fait que des droits d'enregistrement sur une cession de titres soient calculés sur la plus-value et non sur le prix de cession...

- *L'épreuve de soutenance*

En ce qui concerne l'épreuve de soutenance du mémoire, 639 mémoires ont été soutenus et 465 ont obtenu la moyenne. La moyenne de l'épreuve est de 10.77 ce qui est dans la moyenne observée depuis deux ans maintenant.

Sur cette épreuve, les remarques reviennent avec constance : les prescriptions de la note du jury sur la présentation du mémoire ne sont pas nécessairement suivies, les bibliographies sont souvent laissées en l'état entre le dépôt du projet de notice et le dépôt du mémoire, les problèmes de forme subsistent, notamment lors de deuxièmes soutenances ce qui n'est pas acceptable et toujours dans le cadre des deuxièmes soutenances, certains candidats réalisent des modifications *a minima* du mémoire et tentent leur chance devant une nouvelle commission d'examen, laquelle ne peut que constater le défaut de prise en compte des modifications demandées au terme de la première soutenance. Signalons enfin que 2 mémoires ont reçu la note de 18/20, 4 ont obtenu 17 et 13 mémoires ont obtenu 16/20. Cette session met également en avant la situation des candidats qui obtiennent un 10 sur 20 au mémoire et qui peinent à être diplômés dans la mesure où, en l'absence de points d'avance, ils doivent impérativement obtenir la moyenne sur les épreuves écrites.

Pour terminer, et en dehors des délibérations relatives aux notes, le jury a adopté une nouvelle présentation de la note du jury aux candidats. Il convient donc de se référer désormais à la version du 23 juin 2016.

Le 25 juin 2016

**Martial CHADEFaux**

*Professeur à l'Université de Bourgogne  
Président du jury du DEC*